



Attendu que :

- DUCATI MOTOR HOLDING S.p.A., Société unipersonnelle – Société soumise à la direction et à la coordination de AUDI AG, siège social Via Cavalieri Ducati 3 Bologna, Italie, (« Ducati ») a développé un projet dénommé « Desmo Owners Club » (« D.O.C. ») où les clubs qui partagent la passion pour les motos Ducati et les valeurs mieux expliquées ci-après s'affilient et s'engagent à respecter les principes du présent Règlement (« Règlement »).
- Les clubs affiliés au « Desmo Owners Club » qui acquièrent donc le statut de « D.O.C. » bénéficient d'une série de privilèges et de services mis à leur disposition par Ducati pour soutenir leurs activités.
- Après avoir lu le présent Règlement, le club a l'intention de l'accepter en s'engageant à le respecter complètement et en demandant donc de devenir un D.O.C. par la signature de la personne qui en détient les pouvoirs. Il le transmettra, dûment souscrit et paraphé sur chaque page, à Ducati qui jugera sans appel d'accorder ou pas le statut de D.O.C. et les bénéfices correspondants indiqués ci-après.

RÈGLEMENT des DESMO OWNERS CLUB

Article 1 – Mission, objectif, but.

1.1 Mission

Le D.O.C. agrège et alimente la passion pour la marque Ducati, en partageant les valeurs et la vocation de la marque ainsi que la mission de l'entreprise d'être une marque *premium* qui invente, conçoit et construit des motos sportives au design italien exclusif, aux caractéristiques distinctes et aux performances supérieures démontrées sur tous les circuits du monde.

1.2 Objectif



L'objectif des D.O.C. est de partager les valeurs de la marque Ducati sur le territoire de leur compétence en agrégeant les personnes ayant les mêmes intérêts et en les approchant du monde Ducati par l'organisation d'activités visant à créer une communauté active et dynamique ayant la même passion.

Dans ce but, les D.O.C. collaborent donc avec Ducati et avec toutes les personnes intéressées composant le système « entreprise Ducati » tels que, par exemple, le personnel, les collaborateurs, les concessionnaires, les fournisseurs, les titulaires de licence, les sponsors, dans le but précis de promouvoir la passion pour Ducati.

1.3 But

Toutes les activités des D.O.C. doivent avoir pour finalité principale le partage de la passion pour les motos de marque Ducati au travers de nombreuses expériences en conformité avec les lois en vigueur sur le territoire où se constituent les D.O.C.

Article 2 – Soutien de Ducati

2.1 Introduction

Ducati soutiendra les D.O.C. dans le développement des activités organisées ayant comme dénominateur commun la passion pour les motos Ducati, en offrant une gamme de services et des avantages qui leur sont réservés.

2.2 Plate-forme numérique

Ducati mettra à disposition des D.O.C. une plate-forme numérique qui permettra aux D.O.C. d'utiliser une série de fonctions parmi lesquelles :

- Gestion du processus d'affiliation du club.
- Gestion du fichier des membres actifs et potentiels.
- Saisie et partage du calendrier des événements organisés par le club.
- Possibilité de gérer les contacts de vos membres actifs et potentiels pour communiquer et partager les activités et initiatives de votre club. Il reste entendu



que ces activités et toutes celles où seront traitées des données personnelles devront être effectuées conformément à la réglementation en vigueur sur la confidentialité.

- Espace dédié au dialogue avec Ducati pour gérer les demandes d'assistance de manière structurée.

2.3 Avantages réservés aux D.O.C.

Ducati peut accorder aux D.O.C.s les avantages suivants, pour autant que les clubs remplissent les conditions énoncées à l'art. 3 du présent Règlement:

- **Visibilité**

Ducati s'engage à donner une visibilité aux D.O.C. sur ses sites Internet et de rendre visible le lien au site du D.O.C. ; il en sera de même pour le D.O.C. qui devra fournir, à titre gratuit, un lien de son site au site Ducati de compétence géographique. Ducati pourra donner du relief aux activités des D.O.C. sur ses propres sites Web à condition que les conditions de publication qu'elle aura établies soient respectées.

- **Kit présidents**

Ducati s'engage à envoyer à tous les D.O.C. le « kit Président » attestant la reconnaissance officielle du club pour l'année en cours.

- **Avantages pour les membres**

- D.O.C. Trousse d'adhésion contenant la carte DOC et d'autres gadgets.
- Possibilité d'une visite guidée gratuite de l'usine Ducati.
- Accès gratuit au Musée Ducati.
- Possibilité de participer à des événements et activités tels que :
 - › World DucatiWeek (WDW)
 - › Ducati Riding Academy : Racetrack, Safety et Enduro
 - › DucatiDream Tours
 - › Salons professionnels, tels que l'EICMA
- Accès aux accords annuels avec les partenaires et fournisseurs Ducati.



Il est entendu que ces avantages ne peuvent être accordés par Ducati qu'aux membres correctement enregistrés sur la plate-forme, enregistrés sur le site Ducati et qui ont donné à DucatiMotor Holding le consentement au traitement des données personnelles.

- **Formation**

L'objectif de Ducati est de développer des cours de formation et de recyclage réservés aux D.O.C.s sur divers sujets pertinents pour l'entreprise.

Article 3 – Caractéristiques requises et obligations

3.1 Sujets pouvant adhérer au D.O.C.

Tout club ou organisme, ayant ou pas une personnalité juridique régie conformément aux lois et aux réglementations en vigueur sur le territoire de compétence peut souscrire la demande de reconnaissance en tant que D.O.C. en adhérant complètement au présent Règlement et en respectant les obligations qui y sont prévues.

La collaboration avec un Concessionnaire officiel Ducati est une exigence fondamentale: le Concessionnaire devra confirmer son soutien au club pour que l'adhésion annuelle soit effective.

Il reste entendu que les informations à fournir à Ducati doivent être véridiques, correctes et complètes. Le non-respect de cette obligation comportera l'impossibilité de devenir affiliés en qualité de D.O.C. ou la révocation du statut pour les clubs qui l'auraient déjà obtenu, sous réserve de ce qui est prévu à l'art. 3.8.

Ducati se réserve le droit d'accepter sans appel et d'évaluer aussi bien la demande d'une nouvelle d'adhésion que la demande de renouvellement de la part des D.O.C. qui avaient déjà acquis le statut par le passé.

3.2 Interdictions et obligations

Les D.O.C. ne peuvent pas poursuivre des fins commerciales, politiques ou religieuses et ne peuvent en aucun cas exercer des activités en concurrence avec Ducati ou avec les concessionnaires, partenaires, titulaires de licence, fournisseurs de Ducati ou des activités



en contraste avec n'importe quelle activité planifiée par Ducati, sous peine de révocation immédiate du statut de D.O.C.

Il reste entendu que les D.O.C. qui désirent réaliser des activités dans lesquelles d'autres réalités / marques devaient être concernées et pouvant entrer en conflit / concurrence avec Ducati, s'engagent à demander à cette dernière une autorisation préalable qui devra être formulée par écrit.

Les D.O.C. s'engagent à effectuer des activités conformément aux lois et aux réglementations applicables dans le lieu où ils exercent et à ne pas abuser, en aucun cas, des bénéfices concédés par Ducati.

Ducati ne pourra jamais être retenue responsable pour les activités des D.O.C. étant donné qu'il s'agit de réalités tout à fait indépendantes et distinctes et complètement autonomes par rapport à Ducati.

3.3 Code de déontologie

Les D.O.C. s'engagent à respecter le « Code de déontologie Ducati » (Annexe 2).

3.4 Sécurité routière

Conformément à l'activité exercée par Ducati pour promouvoir la sécurité routière, le D.O.C. s'engage à promulguer le principe d'utilisation de la moto selon des critères de sécurité et le respect de la réglementation de référence en divulguant les éventuelles initiatives de Ducati en la matière.

3.5 Nombre minimum de membres

Pour pouvoir être reconnu comme D.O.C., il est nécessaire que le club soit constitué d'un nombre minimum de membres estimé par Ducati en fonction de l'aire géographique de compétence et du parc motos Ducati circulant. Les indications pour l'année 2019 sont les suivantes:

- Asie / Afrique / Amérique du Sud / Europe de l'Est: nombre minimum de 25 membres y compris le président et le conseil d'administration.



- Amérique du Nord / Europe / Océanie : nombre minimum de 50 membres y compris le président et le conseil d'administration.

Ducati se réserve le droit de faire des dérogations à cette règle.

3.6 Processus d'affiliation

Le processus de demande d'affiliation visant à obtenir le statut de « D.O.C. » se divise en deux cas différents.

Nouvelle affiliation :

- i. Le président devra envoyer la candidature par l'intermédiaire de la section dédiée du site web Ducati, en fournissant toutes les informations demandées.
- ii. Une fois que Ducati aura vérifié la conformité des informations préliminaires reçues, le président recevra les identifiants temporaires d'accès à la plate-forme pour compléter le processus de demande d'affiliation.

Nous précisons que le processus de nouvelle affiliation d'un D.O.C. n'a pas d'échéances prédéterminées au cours de l'année solaire ; la demande d'affiliation peut être présentée à tout moment.

Après avoir effectué les activités susdites et après approbation de la part de Ducati, cette dernière communiquera au demandeur que le processus a été complété avec succès et qu'il a ainsi obtenu le statut de D.O.C.

Renouvellement d'affiliation :

- i. Chaque renouvellement nécessite l'acceptation et la signature de la version la plus actualisée du présent Règlement.
- ii. Le président devra vérifier et mettre à jour les informations du club sur la plate-forme.
- iii. À chaque renouvellement une approbation formelle est requise pour confirmer la collaboration du Concessionnaire officiel Ducati de référence.

Après avoir effectué les activités susdites et après approbation de la part de Ducati, cette dernière communiquera au D.O.C. que le processus a été complété avec succès et qu'il peut ainsi maintenir son statut.



3.7 Activités d'analyses et de reporting

Ducati se réserve la faculté de pouvoir évaluer la satisfaction des membres des D.O.C. par l'envoi de communications toujours conformément à la réglementation en vigueur sur la confidentialité.

Le D.O.C. s'engage à envoyer un compte-rendu tous les six mois à Ducati concernant la progression du club, le succès / insuccès des activités développées, le fonctionnement de l'organisation interne et les activités menées pour affilier de nouveaux membres.

3.8 Activités du D.O.C.

Ci-après, nous résumons à titre d'exemple non exhaustif quelles devraient être les activités d'un D.O.C.:

- Promouvoir des moments d'utilisation des motos Ducati.
- Organiser à des intervalles rapprochées et appropriés des meetings pour socialiser et partager la passion pour les motos.
- Établir un calendrier des activités dont le nombre minimum annuel devra être au nombre de 5 à publier sur la plate-forme.
- Communiquer avec Ducati afin d'approfondir la connaissance des produits et des services offerts par Ducati.
- Participer avec son propre représentant aux événements nationaux / internationaux organisés par Ducati.
- Promouvoir et organiser des événements « créatifs » ou également bénévoles et non seulement afin de promouvoir l'image et l'intégration du motocyclisme dans le contexte social.
- Effectuer une activité de reporting de manière ponctuelle et organisée (textes, images et vidéos) sur les activités menées au travers de la plate-forme.

3.9 Saisie des données sur la plate-forme

Le D.O.C. s'engage à saisir sur la plate-forme et, en général, à communiquer à Ducati des données complètes, véridiques et correctes en s'assurant toutes les responsabilités y afférentes. Dans le cas contraire, c'est-à-dire en cas d'inexécution de cette obligation, le statut de D.O.C. pourra être révoqué par Ducati et le D.O.C. devra dégager Ducati de toute



responsabilité et la préserver de toute prétention de la part de tiers suite à la saisie et/ou à la communication de données erronées.

Article 4 – Organisation des D.O.C.

4.1 Organisation démocratique

Les D.O.C. doivent garantir dans leur organisation une structure démocratique apte à impliquer tous leurs membres dans les processus d'élection des divers organes prévus.

C'est pourquoi Ducati propose que l'élection des organes directeurs se déroule selon les procédures démocratiques au sein d'une assemblée dans laquelle est représentée la majorité des membres du D.O.C. Les élections devraient avoir lieu au moins une fois tous les deux ans.

Chaque D.O.C. devrait se doter des figures suivantes : président, vice-président, secrétaire et trésorier dont les rôles seront mieux expliqués ci-dessous.

Ducati se réserve la faculté d'évaluer si l'organisation est conforme aux principes de démocratie déjà exprimés dans le présent Règlement.

4.2 Président

Le président du D.O.C. est responsable du club, il en est le représentant légal, il est le promoteur de toute activité ayant comme référence principale le présent Règlement, il est le garant de la gestion démocratique du club, il est le principal interlocuteur dans les relations avec Ducati et avec l'interlocuteur local du D.O.C. identifié par Ducati.

4.3 Vice-président

Le Vice-président est responsable des activités du D.O.C. sur le territoire. Il s'occupe des initiatives du D.O.C. inspirées des thèmes proposés dans ce Règlement au point 3.8. Au début de l'année, il rédige le calendrier des événements; il se préoccupe d'organiser les activités, d'informer les membres des activités en question et de documenter l'activité (photos, vidéos, textes) pour pouvoir les partager avec Ducati et les autres clubs. En outre, il s'interface avec Ducati pour évaluer les événements d'importance nationale et partager les



décisions sur les partenaires à impliquer pour de telles activités. Enfin, il est l'ambassadeur auprès des membres du club relativement aux thèmes inhérents à l'utilisation de la moto dans des conditions de sécurité routière et du respect des normes applicables en promouvant des comportements vertueux à l'intérieur du club même.

4.4. Secrétaire

Le secrétaire du D.O.C. est le sujet qui gère les obligations formelles relatives aux activités du club comme par exemple la gestion des fichiers des données personnelles des membres et la saisie des données dans le système. Il organise et le cas échéant, il verbalise les réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des membres. Il s'occupe de vérifier l'obligation de la part des membres à rédiger l'éventuelle documentation d'assurance / mainlevée pour des tests motos et/ou des journées d'essais sur piste. Il constitue le répertoire de la documentation des D.O.C. et soigne sa mise à jour.

4.5 Trésorier

Le trésorier du D.O.C. s'occupe de la gestion financière / administrative du club avec les fonctions de rédiger le budget et le bilan correspondant de fin d'année ; il est responsable de la collecte des éventuelles cotisations des membres, il gère l'allocation des ressources par rapport aux activités en accord avec les autres membres du conseil d'administration et le président. Il gère les flux de la trésorerie des activités et rédige au moins une fois par an le reporting financier pour le conseil d'administration et les membres. Il enregistre soigneusement les revenus et les dépenses pour les obligations du D.O.C. et informe en temps utile l'organisme en charge des éventuels transferts par rapport aux plans budgétaires. Vu la délicatesse du rôle, Ducati propose que la charge de trésorier ne soit pas exercée pendant plus de deux ans consécutifs par la même personne.

4.6 Autres fonctions

Il reste entendu que les indications sont approximatives, mais que le principe de la structure démocratique et la réglementation applicable dans le lieu où le D.O.C. est constitué doivent être toujours respectés.



En effet, le D.O.C. peut, selon son propre bon sens, établir d'autres fonctions dans le domaine de la gestion de l'organisation du club.

Article - 5 Marques / Identité visuelle.

5.1 Termes et conditions d'utilisation

En qualité de titulaire légitime des marques « Desmo Owners Club » selon l'Annexe 4 (dénommées ci-après « Marques D.O.C. »), Ducati autorise en voie non exclusive le D.O.C. à utiliser uniquement les Marques D.O.C. dont il est question dans l'Annexe 4 en conformité avec les termes et les conditions y spécifiés.

Il reste entendu que l'utilisation des marques D.O.C. devra être préalablement autorisée par Ducati par écrit.

L'utilisation de la part du D.O.C. de toute autre marque détenue par Ducati et/ou le nom et/ou le logo de Ducati (« Marques »), de quelque manière que ce soit, est expressément interdite.

5.2 Respect des réglementations en vigueur

Le D.O.C. devra respecter tout ce qui est ici établi ainsi que les normes en vigueur relatives à l'utilisation des marques et pour toute éventuelle infraction à la législation, seul le D.O.C. sera responsable. Ducati ne pourra aucunement être tenue responsable dans le cas où l'utilisation des Marques D.O.C. et/ou des Marques dans un pays devrait entraîner une violation des droits de monopole industriel vis-à-vis de tiers, vu que les Marques D.O.C. et les Marques ne bénéficient pas de la même protection dans tous les pays du monde et qu'elles ne sont pas enregistrées dans toutes les catégories de marchandises.

5.3 Limites d'utilisation

Il reste entendu que le D.O.C. ne pourra en aucun cas utiliser les Marques ou les Marques DOC à des fins lucratives ou commerciales et en tout cas à des fins autres que celles pour lesquelles cette autorisation est accordée.



Toute utilisation des marques DOC et/ou des marques non conforme à la présente autorisation est considérée comme illégale et pourra entraîner la révocation du statut de D.O.C. en plus du droit pour Ducati d'intenter des éventuelles actions en justice afin de protéger ses intérêts lésés par le comportement défaillant du D.O.C.

Du moment que le D.O.C. perdra son statut pour une raison quelconque toute forme d'utilisation des Marques D.O.C. devra cesser immédiatement.

5.4 Communications

Le D.O.C. devra signaler en temps utile à Ducati toute utilisation illégale ou du moins inappropriée des Marques détenues par Ducati dont il devait éventuellement être au courant.

Article – 6 Confidentialité

6.1 Référence législative, rôles, information et collecte des consentements.

Les données personnelles communiquées à Ducati par le biais de la plate-forme informatique dédiée ou par d'autres moyens doivent être véridiques, exactes, mises à jour et traitées par les parties avec le plus grand soin pour assurer leur sécurité, dans le respect de la législation en vigueur (Règlement UE 2016/679 (« RGPD »), décret législatif italien n° 196/2003 et modifications ultérieures).

Ducati et le D.O.C. s'engagent donc à traiter, respectivement en leur qualité de Responsable du traitement et de Sous-traitant, les données personnelles des membres du D.O.C., en effectuant toutes les formalités nécessaires (signature de l'ATD - Accord pour le Traitement des Données).

Aux fins du traitement des données personnelles, conformément à l'art. 13 du R.G.P.D., le D.O.C. s'engage à fournir les informations appropriées (énumérées à l'annexe 4) et à obtenir, si nécessaire (aux fins de commercialisation et de profilage), le consentement approprié de la personne concernée au traitement, à conserver ces documents et à les transmettre si nécessaire à Ducati.



Article - 7 Durée

7.1

L'affiliation au « Desmo Owners Club » viendra à expiration le 31 décembre de chaque année et pourra être renouvelée d'année en année pour la même période après renouvellement de l'adhésion de la part du D.O.C. selon les modalités qui seront indiquées par Ducati. Il reste entendu que le mécanisme de renouvellement tacite ne pourra en aucune manière être appliqué.

Article - 8 Révocation du statut de D.O.C.

8.1

Ducati se réserve le droit d'accorder e/ou de révoquer sans appel le statut de D.O.C. en cas de situations ou de comportements qui contrastent ou qui violent le présent Règlement, les lois applicables, la mission, les objectifs Ducati et/ou le but de l'activité des D.O.C.

8.2

Le D.O.C. ne pourra en aucun cas avoir de prétentions, y compris au niveau économique, envers Ducati et en particulier en cas de rejet de la demande d'obtention du statut de D.O.C., ou bien de déchéance ou de révocation de ce statut.

8.3

Il reste entendu que l'octroi du statut de D.O.C. n'autorise en aucun cas le D.O.C. à se comporter comme agent ou mandataire, ou représentant de Ducati, ni à se qualifier comme organisme appartenant à Ducati ou au groupe Volkswagen-Audi dont Ducati fait partie, vu qu'il s'agit d'une entité tout à fait indépendante à l'égard de laquelle Ducati restera totalement étrangère.

8.4

Ducati aura le droit de modifier à tout moment le présent Règlement sous réserve du droit de chaque D.O.C. de ne pas accepter ces modifications et par conséquent, de perdre le statut de D.O.C.



Article – 9 Loi applicable et Tribunal compétent

9.1

Le présent Règlement est régi par la Loi italienne. Tout éventuel litige y afférent sera exclusivement du ressort du Tribunal de Bologne, Italie.

Les documents ci-dessous qui s'entendent intégralement rappelés et approuvés sont annexés au présent Règlement :

Annexe 1 – Code de déontologie Ducati (réf. 3.3)

Annexe 2 – Code de déontologie Ducati (réf. 3.3)

Annexe 3 – Identité visuelle D.O.C. et Marques Ducati (réf. 5.1)

Annexe 4 – Note d'information conformément à l'art. 13 du Règlement (UE) n° 679/2016 (réf. 6.1)

Annexe 5 – Accord sur le traitement des données personnelles



Annexe 1

Formulaire de signature du Règlement

Par la souscription du présent Règlement, le Club :

_____ ,
sis à _____ ,
Rue _____ ,
_____ ,
N° de TVA / C.F. _____ , en la personne de son
représentant légal M. _____ ,
né à _____ ,
le _____ ,
et demeurant à _____ ,
C.F. _____ ,

s'engage d'ores et déjà, dans le cas où sa candidature en tant que club D.O.C. (« Demo Owners Club ») devrait être acceptée par Ducati, à respecter totalement et de manière inconditionnée les prescriptions contenues dans le présent Règlement.

[Lieu] _____ , [Date] _____
Le _____ Président/représentant _____ légal _____ du
Club _____
M. _____
[Signature] _____



Annexe 2

Code de Déontologie Ducati

Introduction

Ducati¹ est une réalité avec une vocation internationale qui opère sous le signe de la recherche constante de la primauté sur les pistes et dans le domaine de l'innovation technologique, comme par ailleurs en conformité avec les lois et les intérêts légitimes des divers sujets impliqués dans son activité. Vu la complexité des situations dans lesquelles elle opère, la société Ducati a dressé le présent Code de déontologie (« Code ») contenant l'ensemble des valeurs qu'elle reconnaît, respecte et partage avec des catégories spécifiques de légitimes parties prenantes. Les normes de conduite à observer dans l'exercice de l'activité pour le bon fonctionnement, la fiabilité et la bonne réputation de Ducati sont contenues dans les Normes de conduite pour l'application de ce Code. Nous indiquons ci-après la liste des différentes catégories de parties prenantes mentionnées.

- a) Institutions publiques
- b) Client final
- c) Réseau de vente et d'assistance
- d) Public
- e) Fournisseurs
- f) Concurrents
- g) Personnel²
- h) Desmo Owners Club

Catégories de parties prenantes

- a) Institutions publiques.

Les rapports entretenus par Ducati avec les institutions publiques sont basés sur la transparence, la loyauté et la collaboration.

- b) Client final.

Afin d'atteindre le plus haut degré de satisfaction des acheteurs de ses produits, Ducati concentre ses efforts pour concevoir, construire et commercialiser des produits qui répondent

¹ Dans le code, par « Ducati », l'on entend Ducati Motor Holding S.p.A. et les sociétés filiales aux termes de l'article 2359 du Code civil ainsi que d'autres filiales aux termes de l'art. 26 du Décret législatif n° 127 du 9 avril 1991.

² Dans le code, par « Personnel », l'on entend toutes les personnes liées par un rapport de travail subordonné ou de collaboration avec une quelconque société Ducati.



aux plus hauts standards de qualité, de sécurité et de fiabilité, en offrant au client une information adéquate, claire et compréhensible quant à l'utilisation et la maintenance de ses produits.

c) Réseau de vente et d'assistance.

Ducati choisit son réseau de vente et d'assistance exclusivement sur la base des exigences opérationnelles et des critères de compétitivité, qualité et professionnalisme.

d) Public.

Ducati communique avec le public de manière claire, honnête, cohérente conformément aux lois, aux principes de loyauté professionnelle et au présent Code. Ducati respecte l'environnement et favorise sa prise en charge et la sauvegarde grâce aussi à la redécouverte et la valorisation du territoire.

e) Fournisseurs.

Ducati sélectionne ses fournisseurs exclusivement sur la base d'exigences opérationnelles et de critères de compétitivité sur les coûts totaux de fourniture, la qualité du produit et le processus, le service, la capacité technique et le professionnalisme.

Le rapport entre Ducati et ses fournisseurs s'inspire des principes d'efficience, équité, honnêteté et impartialité.

f) Concurrents.

Ducati croit en une concurrence saine et loyale pour obtenir un développement et un progrès technique et économique.

g) Personnel.

Les ressources humaines sont l'un des principaux atouts de Ducati. La richesse des connaissances, de l'enthousiasme et de l'engagement de ses ressources humaines est essentielle pour la croissance et le succès de Ducati. Ducati ne tolère aucune forme de discrimination basée sur la race, la religion, les idées politiques et syndicales, le sexe, la sexualité, le handicap ou l'âge des ressources. La dignité et le respect des personnes et de leur travail sont dus indépendamment des qualifications possédées et/ou des fonctions exercées. Ducati croit en un environnement de travail paisible et digne et ne permet aucune forme de pression ou d'intimidation des travailleurs.

h) Desmo Owners Club.

Les rapports entre Ducati et les Desmo Owners Club sont basés sur l'honnêteté et la collaboration et les membres des Desmo Owners Club agissent selon les principes de loyauté et du respect du prochain comme promus par Ducati.



Annexe 3

Identité visuelle D.O.C. et Marques Ducati

1.1 Costruzione del Marchio Desmo Owners Club Description of the Desmo Owners Club Logo

Marchio Ducati /
Ducati Shield

Font Univers 45 Light



- Il Marchio Desmo Owners Club è composto da due aree quadrangolari: la prima costituita dal Marchio Ducati e la seconda dalla scritta Desmo Owners Club il cui acronimo è DOC. Tale acronimo è reso visibile, all'interno del Marchio, dal colore rosso.
- Il Marchio DOC può essere orizzontale o verticale. La scelta di una delle due versioni è stabilita in base alla superficie sulla quale sarà applicata.

- The Desmo Owners Club Logo is made up of two square sections: the first includes the Ducati Shield and the second contains the words Desmo Owners Club, the initials of which are DOC. These initials can be seen in red inside the Desmo Owners Club Logo.
- The DOC Logo can be used horizontally or vertically. The choice of which version to use depends on the surface where it is to be applied.



- Il Marchio Desmo Owners Club non dovrà mai essere separato, inclinato, ruotato o modificato in qualsiasi altro modo (variando colore o inserendo simboli o scritte).

- The Desmo Owners Club Logo must never be separated, slanted, turned to an angle or changed in any other way (using different colours or adding other symbols or words).

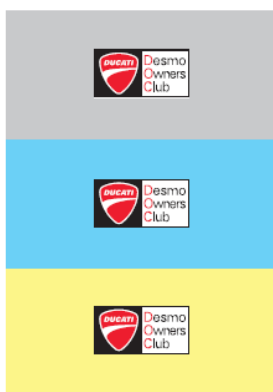


1.2 Declinazione del Marchio DOC orizzontale su fondi di colori diversi Use of the DOC horizontal Logo on different background colours

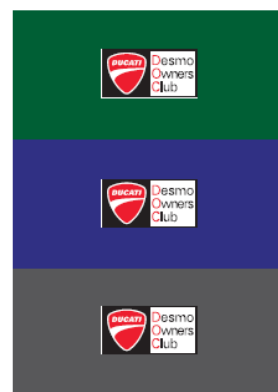
Versione orizzontale / Horizontal version



Colori Istituzionali /
Company Colours



Esempi di colori generici chiari /
Examples of generic light shades



Esempi di colori generici scuri /
Examples of generic dark shades

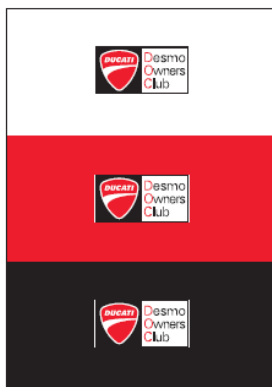
- Il Marchio DOC comprende un filetto bianco di contorno visibile solo nel caso in cui venga posizionato su un fondo di colore diverso dal bianco.
- Il Marchio DOC non cambia a seconda del colore su quale viene collocato.

- The DOC Logo includes a fine white outline, which is only visible when used on a background colour other than white.
- The DOC Logo does not change according to the background colour it is used on.

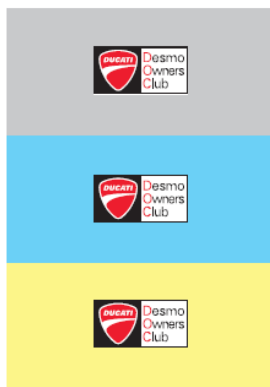


1.2 Declinazione del Marchio DOC orizzontale su fondi di colori diversi Use of the DOC horizontal Logo on different background colours

Versione orizzontale / Horizontal version



Colori Istituzionali /
Company Colours



Esempi di colori generici chiari /
Examples of generic light shades



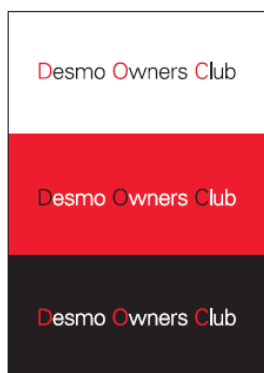
Esempi di colori generici scuri /
Examples of generic dark shades

- Il Marchio DOC comprende un filetto bianco di contorno visibile solo nel caso in cui venga posizionato su un fondo di colore diverso dal bianco.
- Il Marchio DOC non cambia a seconda del colore su quale viene collocato.

- The DOC Logo includes a fine white outline, which is only visible when used on a background colour other than white.
- The DOC Logo does not change according to the background colour it is used on.



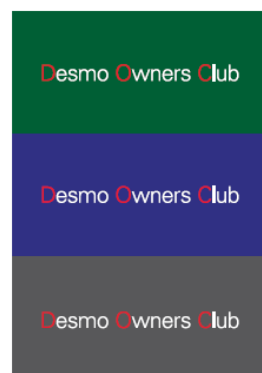
1.3 Declinazione della scritta Desmo Owners Club su fondi di colori diversi
Use of the Desmo Owners Club script on different background colours



Colori Istituzionali /
Company Colours



Esempi di colori generici chiari /
Examples of generic light shades



Esempi di colori generici scuri /
Examples of generic dark shades

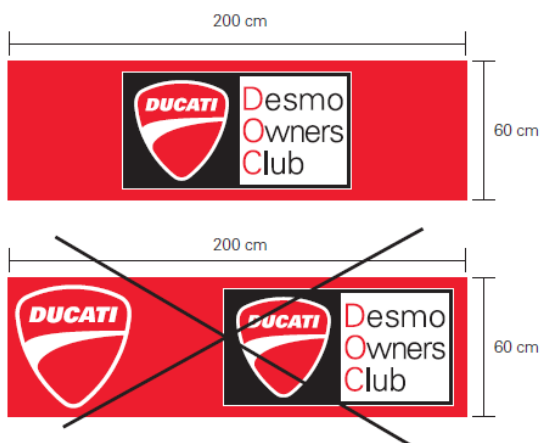
- La scritta Desmo Owners Club può essere utilizzata separatamente dal Marchio DOC.
- I due colori che compongono la scritta Desmo Owners Club varieranno a seconda del fondo sul quale viene applicata.

- The Desmo Owners Club script can be used separately from the DOC Logo.
- The two colours which make up the Desmo Owners Club script will vary according to the background colour it is used on.



1.4 Applicazione del Marchio DOC Application of the DOC Logo

Striscione / Banner



- Il Marchio DOC vive a sé ed è quindi proibito abbinarlo al Marchio o al Logotipo Ducati.

Bandiera / Flag



Bandiera / Flag



- The DOC Logo exists independently and it is therefore forbidden to use it with the Ducati Shield or Logotype.



Banner / Banner



T-shirt / T-shirt

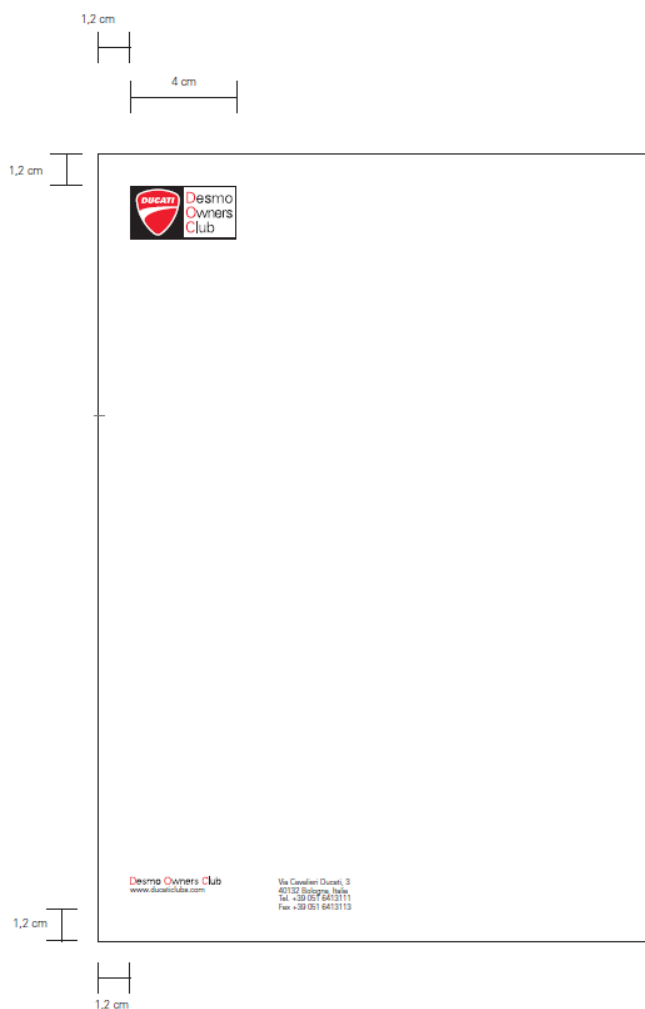


Spilla / Pin



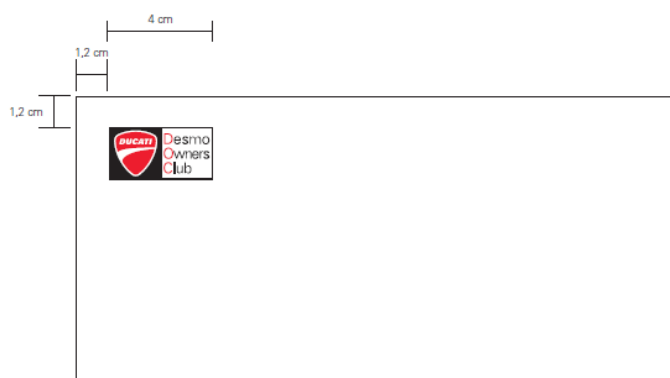


1.5 Modulistica DOC DOC Forms and Stationery





Busta americana / American envelope
23x11 cm





Il Combo DOC The DOC Combo



Il Combo DOC è la pura rappresentazione grafica di ciò che il Desmo Owners Club rappresenta: l'unione di persone legate dalla stessa passione per Ducati. Proprio per questo si è scelto di valersi di una struttura che avvicini visivamente Ducati al Ducatista, un Marchio in grado di garantire senso di appartenenza e un immediato successo. Si è ricorso infatti all'impiego di un modulo già apprezzato e utilizzato nel mondo racing per legare un marchio a quello dei suoi partner più prestigiosi.

The DOC Combo is the pure graphic representation of what the Desmo Owners Club represents: a group of people brought together by the same passion for Ducati. That is precisely why they have chosen to join a club which visibly unites Ducati and its fans, with a Trademark which can ensure a sense of belonging and immediate success. In fact a form already employed and appreciated in the racing world has been used to link a Trademark with that of its most prestigious partners.



1.1 Il Combo DOC The DOC Combo



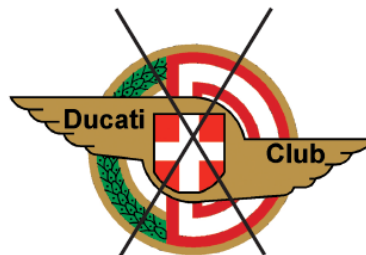
- Il Combo DOC è costituito da due aree quadrangolari: quella a sinistra contiene il Marchio Ducati mentre quella a destra il Marchio di un Club specifico. Al di sotto di queste due aree, ma parte integrante del Combo DOC, è presente la scritta Desmo Owners Club.

- The DOC Combo is made up of two square sections: the one on the left contains the Ducati Shield while the one on the right includes the logo of a specific club. Beneath these two sections, yet still an integral part of the DOC Combo, is the Desmo Owners Club script.



- Il Combo DOC non dovrà mai essere separato, inclinato, ruotato o modificato in qualsiasi altro modo (variando colore o inserendo simboli o scritte).

- The DOC Combo must never be separated, slanted, turned to an angle or changed in any other way (using different colours or adding other symbols or words).



Il Combo DOC:

- Il Marchio del Club inserito nell'area quadrangolare di destra del Combo DOC deve vivere sempre e solo su fondo bianco.
- Non deve avere al suo interno né marchi storici Ducati, né rivisitazioni degli attuali Marchi Ducati e Ducati Corse, né di prodotti Ducati.
- Non deve avere riferimenti a qualsiasi altro marchio commerciale.
- Non deve avere riferimenti politici e religiosi o essere offensivo nei riguardi di una determinata razza, religione, etnia o nazionalità.
- Tutti i Marchi dei Club antecedenti il 2009 dovrebbero essere uniformati alle regole sopra indicate.

The DOC Combo:

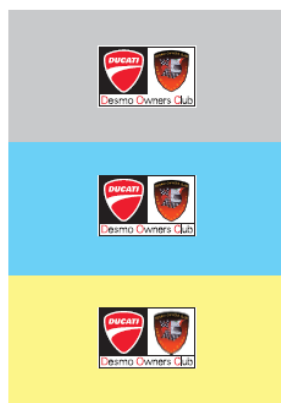
- The Club Logo inside the right-hand square section must always be placed on a white background only.
- It must not include any historical Ducati Trademarks or versions of any current Ducati and Ducati Corse Shield, or those of any Ducati products.
- It must not make any reference to other commercial Trademarks.
- It must not contain any political or religious references or be potentially offensive towards any race, religion, ethnic group or nationality.
- All pre-existing DOC Combos (pre 2009) must/should be made to comply with the above rules.



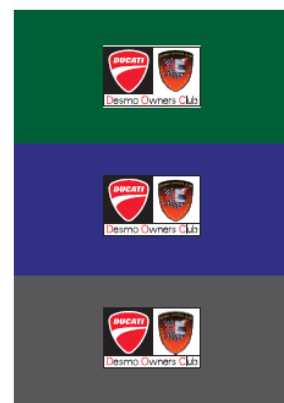
1.2 Declinazione del Combo DOC su fondi di colori diversi Use of the DOC Combo on different background colours



Colori Istituzionali /
Company Colours



Esempi di colori generici chiari /
Examples of generic light shades



Esempi di colori generici scuri /
Examples of generic dark shades

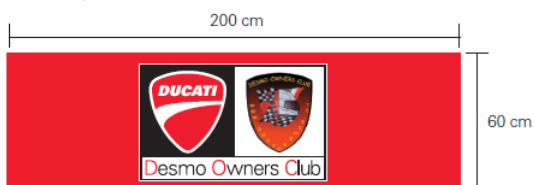
- Il Combo DOC comprende un filetto bianco di contorno visibile solo nel caso in cui il venga posizionato su un fondo di colore diverso dal bianco.
- Il Combo DOC non cambia a seconda del colore su quale viene collocato.

- The DOC Combo includes a fine white outline, which is only visible when used on a background colour other than white.
- The DOC Combo does not change according to the background colour it is used on.



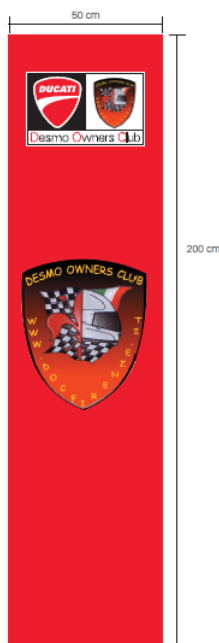
1.2 Applicazione del Combo DOC Application of the DOC Combo

Striscione / Banner



- Il Combo DOC non deve convivere né con il Marchio e il Logotipo Ducati, né con il Marchio DOC.

Bandiera / Flag



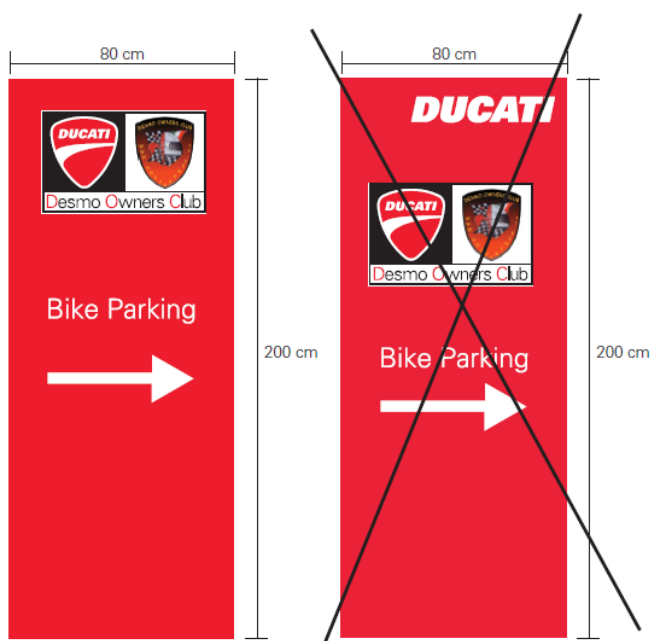
Bandiera / Flag



- The DOC Combo must not be used in conjunction with the Ducati Shield and Logotype, or the DOC Logo.



Banner / Banner



- Il Combo DOC può convivere con il Marchio del Club stesso perché firma di certificazione di appartenenza al mondo Ducati.

T-shirt / T-shirt



Cappellino / Cap



Spilla / Pin



- The DOC Combo may be used in conjunction with the Club Logo itself because it authenticates membership in the Ducati world.



Annexe 4

Note d'information aux termes de l'art. 13 du Règlement (UE) n° 679/2016 (« RGPD »).

La société DucatiMotor Holding S.p.A (« Ducati »), en tant que responsable du traitement, vous informe de ce qui suit à propos du traitement de vos données personnelles conformément à l'art. 13 du Règlement UE 2016/679 sur la protection des données personnelles (« Règlement »).

Ducati traite les données personnelles que vous avez fournies lors de l'enregistrement aux fins décrites ci-dessous:

(i) pour la gestion des rapports entre l'Intéressé, le Club et Ducati finalisée à l'inscription au Club et donc fournir à l'Intéressé toutes les informations, l'assistance et les prestations requises. Ducati traite également vos données personnelles pour s'acquitter des obligations légales et réglementaires relatives aux activités indiquées ci-dessus et pour l'exercice de droits en justice. À ces fins exclusives, les données pourront être éventuellement communiquées par le Club et/ou par Ducati à des sociétés du groupe dont DUCATI fait partie et/ou à des sujets contractuellement liés à Ducati faisant partie du réseau de vente et d'assistance de cette dernière (tels que les filiales, les importateurs, les distributeurs, les concessionnaires, les garages), éventuellement ayant leur siège aussi dans des pays n'appartenant pas à l'Union européenne, Ducati va adopter toutes les précautions nécessaires pour un transfert légitime des données; les données seront portées à la connaissance des Responsables et des Préposés au traitement désignés par le Club, par Ducati et par les sujets susdits. Les données fournies par l'Intéressé ne seront pas divulguées ;

(ii) avec votre consentement, qui est facultatif à des fins de marketing, c'est-à-dire pour vous envoyer des bulletins d'information promotionnels, des communications commerciales ou publicitaires, pour des ventes directes, des études de marché, des analyses statistiques, pour évaluer le degré de satisfaction des clients et des clients potentiels. Les activités de marketing sont réalisées par e-mail (bulletin d'information), téléphone, SMS, MMS, chat, bannières sur le Site, messagerie instantanée, réseaux sociaux et courrier traditionnel, y compris l'envoi d'invitations à des événements auxquels le Club et/ou Ducati participent ou organisés par le Club et/ou Ducati, par des membres du réseau de vente et l'assistance de Ducati ou des partenaires commerciaux de Ducati. Ces communications comprennent également des offres sur les produits, les services et les initiatives des partenaires commerciaux de Ducati ;

(iii) Avec votre consentement, qui est facultatif, Ducati utilise vos données personnelles pour des activités de profilage par l'intermédiaire de la collecte d'informations liées à vos préférences, habitudes, style de vie, des informations sur votre interaction avec Ducati et sur les achats effectués, pour la création de profils de groupe et individuels (« profilage »)



et, si vous avez donné le consentement aux activités de marketing, également pour l'envoi de communications et d'offres promotionnelles personnalisées. Les informations supplémentaires utilisées seront : les informations obtenues en comparant les données collectées par le Club et/ou Ducati avec les données qui sont généralement accessibles au public, par exemple les profils des réseaux sociaux que vous avez rendus publics.

La communication des données aux fins visées au point (i) est nécessaire pour pouvoir s'inscrire au Club et recevoir l'assistance, les informations et/ou les prestations requises : la non-communication des données pour ces finalités ne permettra pas de parachever l'inscription au Club.

La communication des données aux fins visées au point (ii) est facultative. Le manque de consentement au traitement des données à ces fins aura comme seule conséquence l'impossibilité pour le Club de réaliser les activités d'information commerciale susdites au bénéfice de l'Intéressé.

La communication des données aux fins visées au point (iii) est facultative. Le manque de consentement au traitement des données à ces fins aura comme seule conséquence l'impossibilité pour le Club de réaliser les activités de profilage du client afin de lui envoyer les lettres d'informations et les informations commerciales dédiées, les études de marché, les enquêtes sur la satisfaction.

Ducati traite vos données personnelles avec et sans l'aide d'outils électroniques, sur la base de logiques et de procédures compatibles avec les fins indiquées et en conformité avec le Règlement, y compris les profils de confidentialité et de sécurité.

Nous traitons vos données personnelles sur la base de votre consentement, d'un intérêt légitime de Ducati pour l'exercice d'activités commerciales, d'obligations nées d'un contrat entre vous et Ducati ou d'obligations légales. Vous avez le droit de révoquer à tout moment le consentement donné, mais cette révocation n'affecte pas la légalité des traitements effectués précédemment.

Vos données personnelles sont conservées pendant le temps strictement nécessaire à réaliser les fins pour lesquelles elles sont collectées et à s'acquitter des obligations légales (par exemple à des fins administratives et comptables). Les données sont conservées à plus long terme si la loi l'autorise et si les droits sont défendus devant les tribunaux. Une fois les finalités accomplies, les données personnelles seront automatiquement effacées ou rendues anonymes.

Sur demande adressée au Responsable du traitement ou au Sous-traitant, la personne concernée pourra recevoir des informations détaillées sur les durées de conservation des données personnelles traitées par Ducati conformément au Règlement.

Le Responsable du traitement des données est DucatiMotor Holding S.p.A., sise Via Cavalieri Ducati n°3 - 40132 Bologna (BO). Le Sous-traitant de la protection des données



est domicilié au siège du Responsable et disponible à l'adresse e-mail suivante : privacy@ducati.com.

Vous pouvez vous adresser à Ducati en tant que Responsable du traitement ou au Sous-traitant aux contacts ci-dessus pour avoir la liste mise à jour de nos sous-traitants (c'est-à-dire nos fournisseurs de services), des entités auxquelles les données sont communiquées et pour exercer à tout moment les droits suivants selon l'art. 15 et suivants du Règlement ; l'accès à vos données pour en vérifier l'existence et d'autres informations reliées à celles-ci, la rectification, l'élimination, demander la portabilité des données, la limitation du traitement et soumettre une plainte à l'Autorité de contrôle (le Contrôleur pour la protection des données personnelles). En outre, vous pourrez, à tout moment, vous opposer au traitement de vos données personnelles, traitées à des fins de marketing direct et, si requis par une situation particulière, vous pourrez vous opposer au traitement de vos données personnelles traitées sur la base de l'intérêt légitime de Ducati à moins que l'existence de raisons légitimes de Ducati pour poursuivre le traitement (par ex. l'exercice ou la défense d'un droit en justice) ne soit démontrée.

* * * *

Consentement au traitement des données personnelles

Avant de continuer, veuillez lire notre politique de confidentialité sur le lien suivant : <https://www.ducati.com/it/it/home/privacy>

J'ai lu et compris la politique de confidentialité, j'autorise le traitement de mes données personnelles par DucatiMotor Holding S.p.A :

- o pour les activités de marketing par e-mail (bulletin d'information), téléphone, SMS, MMS, chat, bannières sur nos sites et Applis, messagerie instantanée, réseaux sociaux et courrier traditionnel
- o pour les activités de profilage, visant à personnaliser les offres et les initiatives en fonction de mes intérêts et de mes préférences

[Prénom et Nom]_____

[Lieu et Date]_____ [Signature]_____

ACCORD CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Le présent Accord concernant le traitement des données personnelles (« **ATD** ») est conclu entre

(i) *Ducati Motor Holding S.p.A* ayant son siège social via Cavalieri Ducati n. 3 - Bologne (« **Responsable** » ou « **Société** ») ; et

(ii) _____ dont le siège social se trouve à _____ (« **Sous-traitant** »),

(ci-après dénommés individuellement « **Partie** » et conjointement « **Parties** »).

Attendu que

1. en vertu du contrat conclu entre le Responsable et le Sous-traitant le _____ (le « **Règlement DOC** »), le Sous-traitant assume l'obligation de se conformer à ce qui a été convenu avec le Responsable ;
2. l'activité exercée peut impliquer de temps à autre l'accès du Sous-traitant ou sa communication au Responsable d'informations pouvant être configurées comme des données à caractère personnel conformément au Règlement (UE) n° 2016/679 du Conseil et du Parlement Européen du 27 avril 2016 sur la protection et la libre circulation des données personnelles des personnes physiques (« **RGPD** ») et aux autres dispositions et lois applicables sur la protection des données ; et
3. les Parties conviennent que les transferts de données régis par l'ATD entrent dans le champ d'application de l'article 28 du RGPD et que le Sous-traitant peut être considéré comme un responsable du traitement des données au sens du RGPD et que l'intention des Parties est d'utiliser l'ATD comme un accord contractuel pour réglementer le traitement des données.

Compte tenu de ce qui précède, afin de fournir des garanties suffisantes concernant la protection de la vie privée, des libertés et des droits fondamentaux des personnes physiques en ce qui concerne le transfert du Responsable du traitement au Sous-traitant, les Parties conviennent de ce qui suit :

Article 1. Objet de l'ATD et obligations du Sous-traitant

1.1 Conformément au Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (ci-après « **RGPD** » ou Règlement) et au Décret législatif italien n° 196/2003, « Code en matière de protection des données personnelles », tel que modifié et complété par le décret législatif italien n° 101/2018, des « Dispositions pour l'adaptation de la législation nationale aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation et abrogeant la directive 95/46/CE », cet ATD vise à réglementer le traitement des données personnelles effectué par _____, en sa qualité de Sous-traitant ex art. 28 du Règlement, au nom et dans l'intérêt du Responsable du traitement, dans le cadre des négociations (ci-après, les « **Négociations** ») et/ou de l'exécution des contrats (ci-après, le(s) « **Contrat(s)** ») concernant les parties se qualifiant comme parties concernées conformément à l'article 4, alinéa 1, n° 1 du Règlement.

1.2 Le Sous-traitant déclare et garantit que les données personnelles avec lesquelles il entrera en contact, tant dans le cadre des Négociations que de l'exécution du Contrat, sont et seront collectées, traitées et communiquées conformément aux dispositions du Règlement et du décret législatif italien n° 196/2003, sous réserve d'une politique de confidentialité appropriée et toujours sur la base d'une base légale valable.

1.3 À cet égard, le Sous-traitant s'engage à exonérer et à dégager Ducati de toute responsabilité résultant du non-exécution ou de la mauvaise exécution des dites obligations, en s'engageant à indemniser Ducati en cas de dommages, frais, dépenses (y compris les frais juridiques) engagés par cette dernière suite à l'imposition de sanctions administratives et/ou de recours des parties concernées.

1.4 Le Sous-traitant s'engage également à fournir à Ducati, sur sa demande expresse, la documentation appropriée pour prouver le respect des obligations susmentionnées et permettre toute vérification que Ducati jugera utile d'effectuer par rapport à la régularité des procédures adoptées.

Article 2. Entrée en vigueur et durée

2.1 Le présent ATD entre en vigueur au moment de sa signature pour acceptation par les Parties et s'applique à toute relation juridique *entre les Parties* conclue.

2.2 Durée du traitement.

Sans préjudice des dispositions des Contrats individuels, lorsqu'ils ont été est finalisés, la durée du traitement couvert par le présent contrat est liée aux contrats, à l'issue desquels le Sous-traitant devra détruire les données ou conserver, conformément aux procédures légales et conformément à la politique de confidentialité, les données strictement nécessaires et pour une période strictement nécessaire au respect de la loi.

Article 3. Protection des données personnelles dont Ducati est Responsable

Les prescriptions contenues dans cet article et dans les articles suivants sont considérées comme mettant en œuvre les prescriptions législatives exprimées dans le Règlement RGPD (notamment en application de l'art. 28 du Règlement), en ce qui concerne les données à caractère personnel que _____ traite pour le compte du Responsable.

Article 4. Définitions

4.1 Les Parties conviennent que les termes utilisés dans le présent article, mais qui ne sont pas autrement définis ci-dessous ou dans le Contrat lorsqu'ils est finalisé, ont le sens qui leur est attribué dans le RGPD.

- « Contrat », désigne le(s) contrat(s) éventuellement conclu(s) entre le Responsable et _____, dont le présent ATD fait partie intégrante, ou en tout état de cause tout accord contractuel ou tout autre acte juridique entre Ducati et _____ pour régler les relations entre les Parties impliquant le traitement des données personnelles dont Ducati est Responsable ;
- « Droit de l'Union » désigne toute source de droit communautaire régissant l'objet de la protection des données à caractère personnel à laquelle le Responsable du traitement, le Sous-traitant et, le cas échéant, tout Sous-traitant indirect sont soumis ;
- « Droit ou Loi de l'État membre » désigne toute source de droit de l'État membre régissant le traitement des données à caractère personnel auquel les Parties sont soumises : en particulier, le décret législatif italien n° 196/2003, « Code en matière de protection des données personnelles », tel que modifié et complété par le décret législatif italien n° 101/2018 des « Dispositions pour l'adaptation de la législation nationale aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) » ;
- « Règlement » désigne le Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;
- « Données à caractère personnel traitées » désigne les données à caractère personnel des personnes concernées traitées par _____ pour le compte du Responsable du traitement et des personnes concernées eux-mêmes, au cours des Négociations et dans l'exécution des activités prévues au(x) Contrat(s) ;
- « Traitement » désigne toute opération ou ensemble d'opérations, effectuées avec ou sans l'aide de processus automatisés et appliquées à des données à caractère personnel

ou à un ensemble de données à caractère personnel disponibles au Responsable, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, de comparaison ou interconnexion, limitation, annulation ou destruction ;

- « Services » désigne tous les types d'activités, y compris celles mentionnées à l'article 1.2 ci-dessus, effectuées par _____ pour le compte du Responsable dans l'exécution du présent ATD, ainsi que le(s) Contrat(s) ;
- « Responsable du traitement » : le Responsable du traitement tel que défini à l'article 4, alinéa 1, point 7), du Règlement ;
- « Sous-traitant » désigne le Sous-traitant des données, tel que défini à l'art. 4, alinéa 1, point 8) du Règlement ;
- « Sous-traitant indirect » : désigne le Sous-traitant désigné par _____ pour le traitement de certaines données personnelles ;
- « Mesures de sécurité adéquates » : les mesures de sécurité techniques et organisationnelles définies à l'article 32 du Règlement ;
- « Violation des données à caractère personnel » : une violation de la sécurité qui entraîne la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisés de données transmises, conservées ou traitées de toute autre manière, accidentelle ou illégale.

Article 5. Conditions Générales

5.1 _____ a été choisi par le Responsable pour exécuter le « Contrat », après avoir déclaré et garanti de fournir des garanties suffisantes dans la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées qui répondent aux exigences du Règlement, assurant la protection des droits des parties concernées au cours des Négociations et dans les activités prévues à l'objet du ou des Contrat(s).

5.2 En ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel dont dispose le Responsable, _____ assume le rôle de Sous-traitant conformément à l'article 28 du Règlement, en s'engageant à limiter le traitement à ce qui est strictement nécessaire à l'exécution des Négociations et du ou des Contrats et à ne procéder au traitement en question que sur la base des instructions données par le Responsable du traitement dans le contrat et le présent ATD.

5.3 _____, en signant le présent ATD, s'engage à respecter les principes et obligations découlant du Règlement, en particulier ceux qui sont adressés au Sous-traitant par le Règlement et la législation de l'État membre.

5.4 Les éléments caractérisant le traitement, comme indiqué à l'article 28, alinéa 3, du Règlement, sont identifiés en détail comme suit.

Article 6. Nomination de sous-traitants , conformément à l'article 28, alinéa 2, du Règlement, de l'exécution des Services

6.1 Le Responsable autorise, d'une manière générale, _____ à utiliser des Sous-traitants indirects, en leur qualité d'ultérieurs sous-traitants au sens de l'art. 28, alinéa 2 du Règlement, dans l'exécution des Services (ci-après les « Sous-traitants indirects »).

6.2 Les Sous-traitants indirects auxquels _____ a recours sont soumis aux mêmes obligations législatives et contractuelles auxquelles _____ est soumis en qualité de Sous-traitant.

6.3 Dans ce cas, _____ communiquera les sous-traitants indirects et leur ajout ou remplacement de manière à donner à Ducati la possibilité de s'opposer à de tels changements.

6.4 Au cas où le Sous-traitant, pour l'exécution du « Contrat », ferait appel à des Sous-traitants indirects établis dans des Pays autres que ceux appartenant à l'Espace Économique Européen, le transfert de données personnelles sera effectué sur la base d'une décision d'adéquation ou en tout cas de garanties adéquates, conformément aux articles 44 et suivants du Règlement, incluant, si nécessaire, la signature par l'importateur des données des clauses standards de protection des données approuvées par la Commission Européenne conformément aux articles 93, alinéa 2 du Règlement ou l'adoption des règles obligatoires de la société au titre des articles 47 du Règlement.

Article 7. Obligations de confidentialité

Le Sous-traitant est tenu à la confidentialité des données, même après la fin du « Contrat », et doit imposer les obligations de confidentialité aux personnes autorisées à traiter les données personnelles de Ducati et de ses employés.

Article 8. Objet du traitement

Toute opération ou ensemble d'opérations nécessaires à l'exécution d'activités dans le cadre du Contrat, effectuées avec ou sans l'aide de processus automatisés et appliquées à des données à caractère personnel ou à des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, comparaison ou interconnexion, limitation, annulation ou destruction.

Article 9. Nature du traitement

Papier et informatique.

Article 10. Finalité du traitement

Fins liées à la prestation de services par _____.

Article 11. Type de données à caractère personnel et catégories de personnes concernées

- *données personnelles communes* : le nom ;
- *données d'identification*: adresse de résidence et de domicile, nationalité, adresse e-mail, numéro de téléphone, numéro de *portable*, code fiscal, âge, sexe, lieu et date de naissance, carte d'identité, formation, statut professionnel, entreprise, rôle professionnel et domaine d'organisation, type de contrat, type de malaise (nécessaire pour remplir des obligations légales ou réglementaires) ;
- *catégories* : les parties concernées dont Ducati est le responsable des données.

Article 12. Obligations du Sous-traitant et droits du Responsable

12.1 Le Sous-traitant doit prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour garantir que les données sont traitées d'une manière licite, correcte, transparente, avec une finalité limitée, avec une minimisation, avec exactitude, avec une limitation de conservation, avec intégrité et confidentialité.

12.2 Le Sous-traitant adopte un niveau de sécurité adéquat pour atténuer les risques résultant de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation ou de l'accès non autorisés, accidentellement ou illicitement, aux données à caractère personnel transmises, conservées ou autrement traitées.

12.3 Compte tenu de la nature du traitement, ces mesures de sécurité peuvent inclure :

- la capacité d'assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité sur une base permanente
- et la résilience des systèmes et des services de traitement ;
- la possibilité de rétablir rapidement la disponibilité et l'accès aux données personnelles en cas d'incident physique ou technique ;
- une procédure pour tester, vérifier et évaluer régulièrement l'efficacité des mesures de sécurité ;
- prévoir une procédure interne pour aviser rapidement le Responsable en cas de violation de données ;
- pour tenir le registre des activités de traitement.

12.4 Le Sous-traitant doit assister le Responsable du traitement, par des mesures de sécurité adéquates, afin de faciliter l'exercice de ses droits et de répondre aux demandes de la personne concernée. 12.5 Le Sous-traitant doit assister le Responsable du traitement dans l'obtention de l'accord des Contrôleurs pour la protection des données à caractère personnel, si nécessaire.

Article 13. Vérifications d'une deuxième partie

Le Sous-traitant doit mettre à la disposition du Responsable toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues par les lois en vigueur en matière de protection de la vie privée.

Article 14. Personnes autorisées à effectuer le traitement

_____ est tenu :

14.1 dans l'exercice des activités en relation avec les Négociations et le(s) Contrat(s), de prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer la fiabilité de toute personne qui aura accès à des données personnelles dans la disponibilité du Responsable, en raison de toute relation de travail et de collaboration établie avec _____ ;

14.2 de s'assurer que les personnes autorisées à traiter des données à caractère personnel ont reçu des instructions adéquates pour se conformer aux règles énoncées dans le Règlement ;

Article 15. Signature

Ce document doit être signé par les Représentant(e)s des Sociétés qui en sont habilité(e)s.

Signatures pour le Responsable

Signé par **Ducati Motor Holding S.p.A.**

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Signature :

Signature pour le Sous-traitant

Signé par _____ :

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Signature :
